

L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton (APELL)

5210 Route des Lacs, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Matricule : 1162194154 - <http://www.registreetreprises.gouv.qc.ca/fr>

Courriel : les2lacslong@gmail.com

Page Facebook informative : <http://www.facebook.com/pages/Association-pour-la-protection-de-lenvironnement-du-lac-Long-APELL/163296323683083>



Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle (AGA) Association pour la protection de l'environnement du Lac Long (APELL) Samedi 8 juin 2013 à 9 h 30

Lieu : Salle communautaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Présences : 49 membres ayant droit de vote et 65 personnes présentes

1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et accueil des nouveaux résidents

- Nous constatons un nombre suffisant de membres. MM. Gilles Dupuis, Michel Reault et Stéphane Godin sont accueillis à titre de nouveaux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Proposé par Michel Tanguay et appuyé de Sylvain Chartier d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 7 juillet 2012

- M. Pierre Deshaies vérifie auprès de l'assemblée s'il y a des questions ou des changements à apporter au procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 7 juillet 2012.
- Proposé par Michel Tanguay et appuyé de Jean Laplante d'adopter ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

4. Rapport du président : Bilan du plan d'action

- Notre président, M. Pierre Deshaies, présente son rapport. (Voir l'annexe 1)

5. Rapport sur les états financiers : État de revenus et des dépenses pour l'année 2012 et planification budgétaire 2013-2014

➤ État de revenus et des dépenses pour l'année 2012

M. Pierre Deshaies nous fait la lecture des états financiers se terminant le 31 décembre 2012.

- En caisse au premier janvier 2012 : 8 486,24 \$
- Recettes de l'année 2012 : 4 700 \$
- Dépenses : 1 584,63 \$
- En caisse au premier janvier 2013 : 11 601,61 \$
- 85/179 personnes ont payé leur cotisation à l'Association en 2012 = 47,5 %

➤ Planification budgétaire 2013-2014

- En caisse au premier janvier 2013 : 11 601,61 \$
- Recettes anticipées de l'année 2013 : 4 600 \$
- Dépenses planifiées : 11 508,65 \$
 - 1. Principalement : Portrait des rives et du bassin versant (5 000 \$);
ensemencement des deux lacs (3 000 \$)
- En caisse au premier janvier 2014 : 4 692,96 \$

6. Le Guide du nouveau résident au lac Long et autres outils de sensibilisation

- Le président présente le contenu du guide et autres outils de sensibilisation tels que : Napperon informatif et le Guide du résident du Lac Long. (Voir l'annexe 2)

- Les membres accueillent favorablement ces initiatives de la direction de l'APELL et sont d'accord pour que l'Association investisse dans ces outils de sensibilisation.

7. L'ensemencement des Lacs-Longs

- Jacques Defoy soumet aux membres de l'assemblée l'interrogation suivante : Est-ce pertinent d'ensemencer et est-ce rentable ? La question a déjà été posée en 1979... La même question se pose aujourd'hui. Le CA a décidé de suspendre les cotisations pour l'ensemencement et de prendre le temps de se questionner sur notre plan d'eau ainsi que ses facteurs limitants (ex. : température en été, taux d'oxygénation, communauté ichtyologique), de considérer les avenues alternatives à l'ensemencement tel qu'un aménagement d'habitat et de vérifier s'il est possible d'ensemencer une espèce indigène au milieu (le touladi) ou, à tout le moins, indigène au Québec ou même de la « moulac » (mélange de mouchetée et d'arc-en-ciel). M. Defoy indique, qu'au cours de la prochaine année, la direction de l'APELL verra à rencontrer une experte du MDDEFP (Mme Gélinas) pour obtenir des avis et suggestions pertinents sur ces questions. Un rapport suivra à l'AGA de juin 2014.
- **Ensemencement 2013** : Réjean Jacques mentionne que l'ensemencement (2013) a été réalisé le 15 mai dernier (truites mouchetées) pour le montant prévu de 3 000 \$ incluant le permis de transport et d'ensemencement d'ombles de fontaine vivants du MRNF-Québec (1 400 truites de 9 à 11 pouces, 400 au Petit Lac et 1 000 au Grand Lac Long). Les truites ont été achetées à la pisciculture Mont-Tremblant en collaboration avec la Ferme forestière Winchester.

8. Le BTI – Arrosage contre les moustiques

- Suite à l'AGA du 7 juillet 2012, il avait été décidé que l'APELL s'occupe au cours de l'année d'étudier la possibilité de procéder à l'épandage annuel d'un anti-moustique aux Lacs-Longs. L'APELL a fait les démarches auprès des autorités municipales. Le Président réfère les membres de l'assemblée à la décision du conseil municipal du 9 juillet 2012 à l'effet que la Municipalité ne procèdera pas à l'arrosage en évoquant le principe de précaution, le peu de données sur les conséquences à long terme et les coûts engendrés.
- Pour plus d'informations, consulter le dépliant de Eau Secours *Le BTI et la lutte contre les insectes nuisibles* et le document *Analyse-synthèse du processus de démoustication par arrosage au BT* de Eau-Secours <http://www.st-elie-de-caxton.com/Services/Environnement>.

9. Le vote par correspondance aux élections municipales

- Le président procède à un préambule explicatif et demande le vote aux membres de l'assemblée sur le libellé suivant : Demander qu'une résolution soit adoptée par le conseil municipal résolution pour rendre effectif le règlement sur le vote par correspondance régi par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) dans notre municipalité. (Voir l'annexe 3)
- Proposé par Michel Tanguay et appuyé de Marie-Thérèse Beaudoin.

Adopté à l'unanimité

10. La vitesse sur le chemin de ceinture des Lacs-Longs

- Robert Matteau fait une présentation sur le sujet. Après discussion en plénière, le vote est demandé sur la proposition suivante : Faire les démarches auprès de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour enlever les panneaux affichant 50 km et les remplacer par des panneaux de 30 km.
- **Proposé par M. Leblanc ? et appuyé de Marie-Thérèse Beaudoin ?**
- Vote : pour : 27 / contre : 11. Décision positive partagée. La direction de L'APELL entreprendra donc les démarches nécessaires auprès de la municipalité.
- Une autre proposition est discutée et un vote est demandé : Demander à la municipalité de faire l'installation d'affiches de sécurité selon les standards reconnus aux entrées de la route ceinturant le chemin des Lacs-Longs et, le long de ce dernier, à des endroits stratégiques afin d'inviter les gens à ralentir.
- Proposé par M. Leblanc et appuyé de Marie-Thérèse Beaudoin.

Adopté à l'unanimité

11. Protection du milieu riverain en 2013

M. Pierre Deshaies explique les éléments suivants concernant la protection du milieu riverain :

- Suivi du *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* : À l'été 2010, un officier municipal (police verte) a patrouillé tout le territoire afin de faire respecter le règlement. Durant l'été 2011, deux personnes ont poursuivi ce travail tout en faisant le suivi des fosses septiques. Madame **Sandra Gérôme** a pris le relais en 2012; elle poursuivra ce travail en 2013. **Il est évidemment toujours défendu de tondre la pelouse dans la totalité de la rive.** Pour consulter le *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* : (règlement 2008-06) <http://www.st-elie-de-caxton.com/affairesmunicipales/pages/ReglementsMunicipaux.aspx>
- Poursuivre le processus de suivi de fosses septiques dans la municipalité (plus de 1 200) en 2013; actuellement, environ 80 % des fosses ont été inspectées. Madame Sandra Gérôme a été engagée pour réaliser cette tâche.
- Suivi du réseau de drainage dans chacun des bassins versants des lacs à Saint-Élie afin d'identifier les zones d'intervention prioritaire. En 2013, la collecte de données se fera aux Lacs-Longs et du Barrage-Garant. À titre indicatif, la cartographie des problèmes d'érosion est comprise dans la **phase 3** du processus de suivi de nos lacs.
 - Pour plus de détails sur les trois phases du processus de suivi de nos lacs, consulter notre site Web www.st-elie-de-caxton.com à l'onglet suivant :
 - **Milieu riverain/Conseils et outils/Le suivi des lacs - 3 phases dans la caractérisation**

12. Élection au conseil d'administration

- Trois (3) postes sont en fin de mandat :
 - Pierre Beaudoin, secrétaire
 - Les directeurs : Réjean Jacques et Jacques Defoy
- Tous acceptent de reconduire leurs mandats respectifs pour les deux (2) prochaines années.

13. Questions des membres

- Les questions des membres font l'objet d'items ajoutés au Varia.

14. Varia

Déneigement du chemin de ceinture des Lacs-Longs

- Il est demandé à l'APELL de faire les représentations nécessaires auprès des autorités municipales afin que le déneigement soit fait d'une façon conforme afin d'éviter les surlargeurs indues et les bris aux périmètres des propriétés longeant le chemin. Examiner la possibilité de souffler la neige au lieu de la pousser...

Tapis (Belgo) dans le fond du lac

- L'APELL fera les recherches nécessaires pour obtenir l'information permettant d'instruire les concernés sur la meilleure façon de retirer ces tapis déposés dans le fond du lac.

Financement des travaux d'identification des problèmes d'érosion dans le bassin versant des Lacs-Longs

- Pierre Deshaies mentionne que, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier au lacs, organismes et aux individus* de la Municipalité, « le montant de la subvention à laquelle les Associations de Lacs sont éligibles sera versé directement à l'organisme responsable pour l'année où les lacs font partie de l'étude environnementale. » C'est pourquoi notre association a remboursé en 2013 5 000 \$ à la Municipalité pour payer les travaux d'identification des problèmes d'érosion dans le bassin versant des Lacs-Longs réalisés par l'OBVRLY.

Futur(s) candidat(s) à la mairie de la municipalité

- Il est suggéré que les personnes qui se porteront candidat(e) soient rencontrées par la direction de l'APELL afin que celles-ci soient sensibilisées aux aspects environnementaux propres aux résidents riverains.

Cable et Internet

- Pierre Deshaies souligne que depuis deux (2) ans le seul fournisseur capable de fournir le service Internet dans notre secteur, là où le câble n'est pas accessible, est Xplornet. Aussi, le service de téléphonie cellulaire est appelé à s'améliorer puisque des tours de communications seront installées très prochainement à Saint-Mathieu et Saint -Élie.

15. Levée de l'assemblée

Proposée par Robert Matteau et appuyée par Jacques Defoy.

Levée de l'assemblée : 12 h 15

Annexe 1

Rapport du président : Bilan du plan d'action 2011-2013 Présenté à l'Assemblée générale annuelle (AGA) – 8 juin 2013

Depuis l'assemblée générale du 7 juillet 2012, le Conseil d'administration (CA) s'est réuni **six** fois et le président a eu une vingtaine de rencontres de travail avec des personnes oeuvrant à la municipalité (le maire, les personnes responsables de l'urbanisme et de la voirie, la directrice générale, etc.) et l'OBVRLY.

1. Continuer de participer au **Programme de subvention des associations** de la municipalité et rédiger les demandes et les rapports requis
Nous avons fait le rapport 2012 et la demande 2013 auprès de la Municipalité dans le cadre du *Programme de subvention des associations*. Nous avons droit à un montant de 3 000 \$ qui nous a été versé conformément à la *Politique de soutien financier pour les organismes et associations de lacs*. Vous pouvez consulter le texte intégral de cette politique sur le site WEB municipal, à l'onglet Gestion municipale/Communiqués et politiques.

2. Poursuivre la mise en place de **mécanismes de suivi de la qualité de l'eau** du lac (PPT)
 - a. Nous sommes inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL¹). En 2008, nous avons fait **5 prélèvements** d'eau (mai, juin, juillet, août et septembre) ; **nous ferons 3 prélèvements en 2013 et 2014** pour vérifier à nouveau les paramètres suivants:
 - i. Le **phosphore total**, un élément nutritif dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques ;
 - ii. La **chlorophylle a**, un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac ;
 - iii. La **concentration d'oxygène dissous** dans l'hypolimnion² (la partie profonde du lac), un indicateur du métabolisme du lac ;
 - b. La **transparence de l'eau** est mesurée à l'aide d'un disque de Secchi ; la transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac. Lectures de transparence : En 2008, 9 lectures de transparence. En 2009, 12 transparences. En 2010, 15 transparences. En 2011, 12 transparences. En 2012, 12 transparences. L'état du lac se maintient. Des repères d'échantillonnage sont installés sur le lac.
 - c. Pour en savoir plus sur les résultats du suivi de la qualité de l'eau de notre lac 2008-2012, voir le document suivant. Ces résultats ont été présentés dans la deuxième partie de l'AGA 2012.
BOISSONNEAULT, Y., 2013. *Bilan du programme de suivi des lacs de l'OBVRLY 2009-2012*, rapport réalisé pour l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Yamachiche, 33 pages.
Consulter le document
[http://www.obvrlly.ca/admin/pdf/suivi_caracterisation/H.%20Bilan%20du%20programm e%20de%20suivi%20des%20lacs%202009-2012%20\(7,5%20Mo\).pdf](http://www.obvrlly.ca/admin/pdf/suivi_caracterisation/H.%20Bilan%20du%20programm e%20de%20suivi%20des%20lacs%202009-2012%20(7,5%20Mo).pdf)

3. Constituer une banque d'outils de sensibilisation et d'information (PPT)
En 2010, notre association a acquis le document *Guide d'aménagement et de gestion du territoire utilisé par le castor au Québec*, MultiMondes, 2001, 112 pages.
http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/guides_pratiques/30

¹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>

² Un lac nordique comprend 3 parties : l'épilimnion (la partie à la surface du lac), le métalimnion (la couche médiane / thermocline) et l'hypolimnion (la partie profonde du lac).

En 2011, *Habitat du poisson, guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagements*, Fondation de la faune du Québec, 1996, 133 pages

http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/guides_pratiques/26

- Guides à télécharger : http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/guides_pratiques/

En 2012, *Guide technique de gestion environnementale des fossés*, RAPPEL, 2012, 25 pages

- Guides à télécharger : http://mrcbm.qc.ca/fr/eau_guide.php

4. Diffuser des textes informatifs sur la protection de l'environnement (PPT)

Nous diffusons des documents à tous les propriétaires par courriel et par la poste traditionnelle ; voici la liste de ceux publiés en 2012-2013 : (certains ont été publiés aussi dans le Muni-Info et sur le site WEB municipal à l'onglet « Milieu riverain » et « Services »/dossier Environnement)

- Rappel du rôle de notre association (APELL)
- Le plan d'action 2011-2013 et son suivi
- La prolifération des algues bleu-vert : bilan 2012
- Les résultats du suivi de la qualité de l'eau de notre lac en 2012
- Rappel concernant le *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* et le suivi de l'application de ce règlement à l'été 2012
- Le suivi des fosses septiques en 2012
- Les feuilles mortes
- « Pensées d'eau douce, En chaloupant sur le Memphré », texte du journal Le Devoir
- DVD intéressants et l'onglet « Milieu riverain » sur le site Web municipal
- *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec* accessible sur le site Internet de la FIHOQ : <http://www.fihq.qc.ca>
- Les guides du MDDEP concernant le milieu riverain
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/vegetalisation-bande-riveraine.pdf>
- *Fiches d'aménagement des propriétés résidentielles (ROBVQ)*
<http://www.robvq.qc.ca/documentation/followme/3217> et
<http://www.robvq.qc.ca/public/documents/bibliotheque/uploaded/x4lghBqi.pdf>

5. Promouvoir le respect de l'environnement au niveau municipal

- a. Le 14 octobre 2012, l'Association a envoyé une lettre au conseil municipal concernant les travaux de voirie sur la route des Lacs, secteur lac Long, pour le remercier du resurfacement, mais aussi pour signaler (déplorer) que certains travaux n'étaient toujours pas complétés, tels que : bourrelets de terre laissés en bordure de la route, manque de pavage sur les voies cyclables et de gravier dans certaines entrées, etc.
- b. L'Association a appris dans le « Discours du maire » publié dans le *Muni-Info* de décembre 2012 que la Municipalité avait réservé des sommes dans son programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014 pour des travaux de voirie sur un tronçon du chemin des Lacs-Longs appelé « Côte à Potvin ». À ce sujet, le 5 avril 2012, l'APELL avait envoyé une lettre au conseil municipal demandant 2 choses :
 - i. Les directeurs de l'APELL ont voté une résolution demandant aux autorités municipales de les informer sur les mesures envisagées pour atténuer les impacts environnementaux reliés à la réalisation des travaux prévus à cet endroit.
 - ii. Les directeurs de l'APELL souhaiteraient aussi être informés, au préalable, de tous les travaux municipaux prévus dans le secteur riverain du lac Long ; cette information permettrait de bien renseigner nos riverains tout autant qu'un échange avec les autorités municipales sur nos préoccupations environnementales.
 - iii. Au printemps 2013, les directeurs de l'APELL ont réitéré leur demande au conseil concernant les travaux qui seront prévus dans notre environnement.

Il n'y a pas d'informations particulières à communiquer sur les autres éléments du plan d'action 2011-2013.

1. Poursuivre le **plan directeur du bassin versant** de notre lac (PDE) :

- a) Déterminer l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) : fait en 2010 ;
- b) Faire l'analyse des plantes aquatiques et des sédiments : fait en 2011 ;

- c) Faire la cartographie du ruissellement et de l'érosion autour du lac et **identifier les zones d'intervention prioritaire** pour éviter le plus possible le déversement dans le lac : prévu en 2012, fait en 2013 (rapport à l'automne) ;
 - d) Suite au portrait et diagnostic, élaborer un plan d'action³ : **prévu** à partir de 2014.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm>
2. Organiser des **rencontres d'information** sur des sujets reliés à la protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier du lac : questionné comme élément
 - a) L'aménagement des ponceaux, des fossés et des entrées charretières de façon à prévenir l'érosion;
 - b) La gestion du ruissellement zéro sur un terrain ;
 - c) L'aménagement d'une plate-bande filtrante ;
 - d) Les ressources et outils disponibles, etc.
 3. Écrire l'histoire du lac et de l'association : débuté en 2012; fin prévue en 2015.
 4. Créer un Comité du bassin versant du Lac Long pour une gestion globale et collective de l'environnement de notre lac : prévu en 2014.

Action continue

5. Visiter les **nouveaux riverains** et les informer sur l'APELL et la vie en milieu riverain (acculturer).
6. S'assurer de l'application des règlements reliés à la protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier du lac et, s'il y a lieu, proposer de nouveaux règlements ou des amendements aux règlements existants.

Le Guide du nouveau résidant au lac Long et autres outils de sensibilisation

Contenu du Guide du nouveau résidant au lac Long : 48 pages

- Quelques informations pour l'année 2012-2013 : 2 pages
- Aide-mémoire : 2 pages
- **Guide du nouveau résidant** : 16 pages
 - Règles au lac Long : p. 1
 - Vivre au bord de l'eau : p. 1
 - Les règlements riverains municipaux : p. 2
 - Des outils pour protéger notre lac : p. 3
 - Le suivi de la qualité de notre eau : p. 4
 - Cotisation annuelle : p. 4
 - Statuts et règlements de l'APELL : p. 6 à 11
 - DVD intéressants : p. 12
 - Pensées d'eau douce : p. 15
- Guide d'application du règlement relatif à la revégétalisation des rives (2008) : 28 pages
En ligne : http://www.st-elie-de-caxton.com/Milieu_riverain/Informations/Revégétalisation

Outils de sensibilisation

Napperon informatif

- Énoncés du « Guide du bon riverain »
- Carte bathymétrique du lac
- Emplacement des résidences, des cours d'eau et des voies de circulation (rues, chemins, routes)
- Produit par l'OBVRLY
- En plastique durable : 10 millimètres chaque face

Guide du résidant du lac Long

- Notre association et son rôle

³ Conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le **11 juin 2009**.

- Historique de l'association de chacun des deux lacs et de l'association unifiée en 2004
- L'ABC des règles pour vivre en harmonie avec le milieu riverain
- Résumé des règlements municipaux concernant le milieu riverain
- Les grands jalons de l'histoire du lac
- Témoignages
- Photos

Annexe 3

Vote pour demander qu'une résolution soit adoptée par le conseil municipal afin de permettre le vote par correspondance dans notre municipalité

Attendu qu'en 2009 le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) a adopté un règlement sur le vote par correspondance régi par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2)*,

Attendu que ce règlement comporte une clause selon laquelle les municipalités doivent, individuellement, adopter une résolution à cet effet pour que ce règlement soit en force dans la dite municipalité,

Attendu que l'adoption de ce règlement permettra dorénavant aux électeurs non résidents de pouvoir voter par correspondance lors de tout scrutin municipal, électoral ou référendaire (par exemple suite à une signature de registre pour un projet d'emprunt majeur),

Attendu que, maintenant que toutes les municipalités tiennent leurs élections à la même date, un propriétaire d'immeubles dans plus d'une localité ne peut y exercer son droit de vote sans avoir à se rendre dans chacune d'elles,

Attendu que cette situation touche plusieurs propriétaires en milieu riverain dont les résidences sont des résidences secondaires et/ou saisonnières,

Il est proposé que l'Association de protection de l'environnement du lac Long (APELL) demande au conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton d'adopter une résolution pour rendre effectif le règlement sur le vote par correspondance régi par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) dans notre municipalité.

Proposé par :

Appuyé par :

Résultats du vote : Pour : Contre : Abstention :

Qui peut voter par correspondance et sous quelles conditions? *

- Seule une personne inscrite ou ayant le droit d'être inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée
- Avoir fait parvenir au président d'élection un écrit signé par l'électeur demandant d'exercer ce droit (le président d'élection peut désigner le greffier ou le secrétaire-trésorier). Il est à noter que **la demande de voter par correspondance prend effet lors de sa réception par le président d'élection et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée**. Elle doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour la présentation à la commission des demandes d'inscription, de radiation ou de correction à la liste électorale.

*Source : Document de l'Éditeur officiel du Québec (c. E-2.2, r.3), mis à jour 1^{er} mai 2013.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?file=/E_2_2/E2_2.html&type=2

Au lien suivant, toutes les informations requises concernant les élections sur le site du MAMROT :

<http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/je-vote>